

« A SOJA COMPANY »
Société par actions simplifiée
Capital : 122.000,00 Euros
Siège social : R.N. 31 – FROYERES –
60190 – CHOISY LA VICTOIRE –

R.C.S. : BEAUVAIS B 331 844 175 (85 B 32)
SIRET : 331 844 175 000 41

60 - 01
Greffes du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N°

DU

271479
28 JUIN 2007

R.C.S. Beauvais
N°

N° de gestion 1985 B 32

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

EN DATE DU 31 MARS 2006

L'AN DEUX MILLE SIX,

Le TRENTE ET UN MARS,

A 11 Heures,

Au siège social à CHOISY LA VICTOIRE (60190) – R.N. 31 – FROYERES -

Monsieur Didier POTET demeurant à CHOISY LA VICTOIRE (60190) – RN 31, FROYERES -, actionnaire unique et Président de la société « A SOJA COMPANY » - Société par actions simplifiée au capital de CENT VINGT DEUX MILLE (122.000,00) Euros dont le siège social est à CHOISY LA VICTOIRE (60190) – RN 31, FROYERES - et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro B 331 844 175,

Actionnaire unique et seul Président de ladite société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

- Que de par sa forme juridique, la Société soit désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Qu'à ce titre, Monsieur Philippe LAFLEUR a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et Monsieur Gérard PONTHEUX en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,
- Que Monsieur Philippe LAFLEUR a démissionné de ses fonctions,
- Que, par suite, le Commissaire aux Comptes suppléant a accédé aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Qu'il convient, en conséquence, de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

2. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES portant sur :

- La nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement du Commissaire aux Comptes suppléant devenu titulaire à la suite de la démission du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Les pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, Président, après avoir constaté que le Commissaire aux Comptes suppléant est devenu titulaire à la suite de la démission du Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Philippe LAFLEUR, décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire réunie en 2010, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006, Monsieur Roland HECQUET, domicilié professionnellement à PARIS (75018) – 41, Rue Lepic.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique, président, confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour copie certifiée conforme

Monsieur Didier POTET.

